

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

Produit

COVÉA HORIZON 2032 (AC)

FR0014018UK3

Société de gestion : Covéa Finance

www.covea-finance.fr

Appelez le 01 40 06 51 50 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Covéa Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Covéa Finance est agréée en France sous le numéro 97-007 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/09/2026

En quoi consiste ce produit

Type : Fonds Commun de Placement (FCP) géré par Covéa Finance, société de gestion

Durée : OPCVM créé le 01/09/2026 pour une durée de 99 ans

Objectifs : L'objectif de gestion de l'OPCVM est de chercher à procurer aux porteurs de parts, à travers la sélection d'obligations de toute notation et de tous types d'émetteurs, sans référence à un indice, une performance nette de frais annualisée (dont les coûts de couverture) supérieure à 4,00% sur la durée de vie du fonds, prenant fin au moment de la dernière valeur liquidative du mois de juin 2032. Cet objectif n'est en aucun cas garanti. En fonction des conditions de marché au lancement, l'équipe de gestion constituera un portefeuille obligataire dont le rendement à l'achat tient compte dudit objectif. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut d'un émetteur, d'une dégradation des conditions de marché avant ou pendant la période de souscription ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un rendement suffisant. L'objectif de gestion est fondé sur des conditions de marché au lancement de l'OPCVM et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment-là. En cas de souscriptions lors d'une prorogation de la période de souscription, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment. Pendant la période de souscription, l'équipe de gestion constituera un portefeuille d'obligations à échéance comprise entre 2030 et le 30 juin 2033. Pendant la période de désinvestissement, l'équipe de gestion investira dans des obligations à échéance court terme en fonction des opportunités, ou dans des instruments du marché monétaire jusqu'à la clôture du fonds. Lors des périodes de souscription et de désinvestissement, le recours aux instruments monétaires sera autorisé jusqu'à 100% de l'actif net. Les titres de créance de l'OPCVM ne sont pas systématiquement vendus en cas de dégradation de la notation de crédit. L'équipe de gestion procédera à des arbitrages, en particulier si elle anticipe une dégradation du profil de risque d'un instrument ou identifie de nouvelles opportunités de marché compatibles avec l'objectif et la stratégie du fonds. L'OPCVM est exposé au risque de change à hauteur de 20% max. de l'actif net.

Actions et/ou valeurs assimilées : 30% max. de l'actif net. Titres de créances et instruments du marché monétaire : 200% max. de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs privés, publics et parapublics de l'OCDE (max. 30% de l'actif net en titres issus de pays émergents), de toutes catégories. Les obligations perpétuelles ou assimilées dont les titres hybrides d'entreprise sont limités à 30% max. de l'actif net. L'OPCVM peut avoir recours à des instruments du marché monétaire dans la limite de 100% de son actif net lors de la période de souscription et de la période de désinvestissement. La part des émetteurs de qualité "high yield" dits "spéculatifs" ou non notés peut représenter 100% max. de l'actif net. Instruments financiers à terme et/ou conditionnels : jusqu'à 100% max. de l'actif net (futures, options, swaps, change à terme) négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré, français ou étrangers autorisés par la réglementation en vigueur, dans un but de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage aux risques actions, de crédit, de taux, de change et de volatilité. Le Fonds est ouvert à la souscription pour une durée de 9 mois expirant le 30/05/2027. Les porteurs seront informés par tout moyen de la prorogation, de la réouverture ou de la fermeture anticipée de la période de souscription.

Investisseurs visés : Ce fonds s'adresse à tout investisseur souhaitant s'exposer, sur un horizon de placement minimal de 5 ans, au marché des obligations de l'OCDE. Il n'y a pas de niveau de connaissance ou expérience minimal requis pour devenir investisseur. Les investisseurs doivent connaître et accepter le risque de crédit lié à la dégradation de l'émetteur et au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements. Ce fonds ne s'adresse pas aux investisseurs souhaitant une garantie en capital.

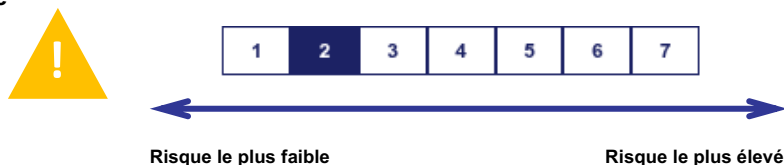
Modalités de rachat : Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment. Les ordres de rachat sont centralisés auprès de CACEIS Bank chaque jour ouvré avant 13h (J). Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 à partir des cours de clôture de J et datée de J.

Dépositaire : CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris / courriel : communication@covea-finance.fr. La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site www.covea-finance.fr. Ces mêmes informations concernant d'autres parts de cet OPC peuvent être obtenues dans les mêmes conditions.

Quels sont les risques et qu'est ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité du fonds à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risques matériellement pertinents non pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque :

Risque de contrepartie : Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties. **Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés** : L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille. **Risque de change** : Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'euro. **Risque de crédit** : Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. Le **risque de liquidité** du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 490 €	7 960 €
	Rendement annuel moyen	-15,08 %	-4,45 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 490 €	9 760 €
	Rendement annuel moyen	-15,08 %	-0,49 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 540 €	11 300 €
	Rendement annuel moyen	5,42 %	2,47 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 850 €	12 950 €
	Rendement annuel moyen	18,53 %	5,31 %

Ce scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre : 09/2017 et 09/2022.

Ce scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre : 03/2021 et 03/2026.

Ce scénario favorable s'est produit pour un investissement entre : 03/2020 et 03/2025.

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'OPC est constitué comme une entité distincte de Covéa Finance. En cas de défaillance de Covéa Finance, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC. L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement. Le coût total ne comprend pas les frais inhérents aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels le produit est référencé en tant que support en unités de compte (UC).

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des

illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (achat anticipé et période de détention recommandée). Nous avons supposé: (i) 10 000 EUR sont investis ; (ii) qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	142 €	826 €
Incidence des coûts annuels*	1,42 %	1,46 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,93 % avant déduction des coûts et de 2,47 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	100 €
Coûts de transaction	0,42 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	42 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans. Il est possible de demander le rachat à tout moment, sans frais. Le Fonds peut mettre en œuvre le dispositif dit de « *gates* » permettant d'étaler les demandes de Rachats des porteurs sur plusieurs VL dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective, ainsi que le dispositif d'ajustement de la valeur liquidative dit de "swing pricing" dont les modalités sont décrites dans son prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de réclamation d'un client particulier, celui-ci doit s'adresser directement à son banquier ou à son assureur-vie lui ayant conseillé le produit. Toute réclamation de clients professionnels peut être transmise à Covéa Finance à : **Fonction de gestion des plaintes – Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS** ou sur le site internet de Covéa Finance à l'adresse <https://particulier.covea-finance.fr/traitement-des-reclamations>.

Autres informations pertinentes ?

Dans le cas où la réponse apportée au client ne le satisfait pas, le client a la possibilité de faire appel au service de médiation de l'AMF à l'adresse : **Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02**. Un formulaire électronique de demande de médiation est disponible en ligne sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le PRIIPS : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris ; courriel : communication@covea-finance.fr La valeur liquidative et les informations relatives aux performances passées de l'OPC sont disponibles auprès de Covéa Finance sur simple demande. N'étant pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. La valorisation de votre épargne peut ainsi fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées dividendes nets réinvestis. L'historique de données disponible ne peut excéder les 10 ans glissants. La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'information clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.